

Conditions Générales (CG)

Pour toutes souscriptions des services et prestations de Partenaires-Conseils et PrixTop, édition 2021.

Information à la clientèle

Préambule

La société PrixTop est spécialisée dans l'assistance administrative & personnelle pour particuliers et raison individuelle. La société intervient sur demande du client afin de réaliser les démarches administratives ou des prestations souhaitées. Un devis accepté par le client, valant de contrat. L'acceptation du devis par le client implique l'adhésion du CG sans réserve.

La Société se réserve le droit de modifier les CG en tout temps et sans préavis. La version déterminante des CG est celle qui est noté sur notre site internet. La version en vigueur au moment de l'émission du devis par la société est applicable.

La confidentialité de vos données personnelles nous est très importante. Toutes vos données personnelles que vous nous fournissez seront traitées conformément au droit suisse.

Domaines du droit

Article 1 But du contrat

Le contrat a pour but de définir les conditions dans lesquelles la société s'engage à assurer la/les prestation(s) définie(s) par les deux parties.

Les prestations sont définies à l'avance, par des packs mis à dispositions sur notre site internet. Les prestations dites extra(s) doivent commencées par une analyse et doivent être déterminées par un tarif fixe ou horaire. Cette analyse permet de définir les prestations qui seront fournies.

Article 3 Prix, modalité de paiement

Les prix

Les prix des services ou prestations sont ceux détaillés dans le devis, acceptés via électronique ou par sa signature. Les prix sont exprimés en Francs Suisses (CHF) et sont soumis à la TVA applicable. Les prix peuvent être calculés en forfait ou à l'heure. Le client a l'obligation de s'acquitter de la totalité du prix fixé convenu.

Le devis ou les propositions personnalisées sont valables pendant une période de **7 jours** à compter de la date du devis, sauf cas contraire, qui sera noté sur le devis. Au-delà de cette date, le devis devra être revalidé par la société.

Le Paiement :

Les modalités de paiement se font mensuellement sont payables dès réception. Le paiement s'effectue uniquement par virement bancaire (toutes les cartes).

Tout retard ou défaut de paiement entraînera

Les prestations dû seront immédiatement stoppées. La société se réserve le droit d'exiger immédiate toute la somme restante. Ou d'exiger que le client paie la totalité du paiement afin que la société reprenne les prestations souhaitées par le client.

Les frais de rappels sont de CHF 35.- par rappel. En cas de procédure de poursuites les frais sont à la charge du client.

Article 4 Confidentialité

Respecter la discrétion et confidentialité concernant les informations fournies par les deux parties.

Aucune divulgation, aucune information sur les prestations ou des services réalisés pour le client. Si une divulgation est nécessaire se faire valoir ses droits devant la justice.

Article 5 Responsabilité

Considérant les prestations réalisés, l'obligation de la société n'est qu'une obligation de moyens et non de résultat. La société s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. Nous mettons un accent sur les conditions de l'accord discuté au préalable, ainsi qu'accomplir les tâches avec le grand des respects et des dispositions légales réglementaires.

La société n'est nullement responsable :

- D'une erreur engendrée par le client lui-même, ou un manque d'information ou des informations



erronées ne peut remettre en aucun cas les compétences de la personne chargée du dossier ou de la société en question.

- Un retard occasionné par le Client, l'administration ou les tiers qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi, la société ne peut être tenue responsable.
- Les décisions des administrations ne peuvent être reprochées de quelque manière à la société ou la personne responsable du dossier. En tout état, la responsabilité de la société est exclue sauf en cas de dol ou faute grave.

Le Client s'engage à :

- Le client nous fournit des informations et les documents complets, exacts, dans la mesure où ils sont nécessaires pour accomplir les tâches demandées.
- Si le non respecter (oublie, annulation) des dates et heures des rendez-vous fixés dans les 24 heures précédant la date de sa réalisation la société facturera CHF 25.- et sera imputé sur la prochaine facture émise, ou facturé séparément.

Nous mettons toutes en œuvre pour replanifier dans un bon déroulement des prestations ou des services.

Article 6 durée des prestations ou services

La durée des prestations est définie en fonction du service ou prestation choisi. Dans certaines cas la durée est notée sur le devis. Ou jusqu'à l'accomplissement des prestations. Les services ou prestations prennent effet dès son acceptation électronique ou sa signature.

Article 7 Résiliation

Sauf indication contraire du devis, les prestations ou services prennent fin une fois l'accomplissement des prestations.

Article 8 Soumission au droit Suisse

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

En cas de litige découlant du présent mandat ou se rapportant à celui-ci, les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler le litige à l'amiable.

Tout litige résultant du présent contrat ou en relation avec ce dernier sera soumis exclusivement à la

juridiction des tribunaux ordinaires compétents au lieu du siège de la Société.

Le client s'engage à respecter les termes des présentes CG.

Si le client ne respecte pas ses engagements, la société Partenaires-Conseils se réserve tout droit de résilier. Cela ne libère pas le client de ses paiements.